



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 JUIN 2022
DE LA CMCAS Loire
RELEVÉ DE DECISIONS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1 Mise en place de l'Assemblée Générale
- Point n° 2 Appel des délégués
- Point n° 3 Approbation du relevé de décisions de l'Assemblée Générale du 17 JUIN 2021 (vote)
- Point n° 4 Présentation du rapport moral du Président de la CMCAS LOIRE
- Point n° 5 Approbation du rapport moral du Président (vote)
- Point n° 6 Présentation du rapport financier du Trésorier Général de la CMCAS LOIRE
- Point n° 7 Présentation du rapport de la Commission de Contrôle Financier (C.C.F.)
- Point n° 8 Approbation des comptes 2021 (vote)
- Point n° 9 Election des membres de la prochaine Commission de Contrôle Financier (vote)
- Point n° 10 Approbation des vœux émis par les SLVie pour 2022 (vote)
- Point n° 11 Présentation des souhaits émis par les SLVie pour 2022
- Point n° 12 Questions diverses

ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JUIN 2022

Animateurs de l'Assemblée Générale :

- Philippe LHERBRET – Président de la CMCAS Loire (CGT)
- Richard ARNAUD – Trésorier Général de la CMCAS Loire (CGT)
- Simon LOISEAU – Secrétaire Général de la CMCAS Loire (CGT)
- Ludovic MOUNIER (CFDT)
- Jean Luc BOUCHET (FO)
- Georges BOUVIER (CFE)

POINT N° 1 : MISE EN PLACE DE L'ASSEMBLEE GENERALE – PRESIDENCE

Ouverture de la séance à 14h15 par Philippe LHERBRET – Président de la CMCAS LOIRE.

Des remerciements sont adressés au personnel du Territoire et de la CMCAS LOIRE ainsi qu'aux bénéficiaires venus assister à l'AG.

La Présidence de séance de cette Assemblée Générale est cette année assurée par Ludovic MOUNIER (CFDT). Il remercie à son tour les personnes présentes.

POINT N° 2 : APPEL DES DELEGUES

Ludovic MOUNIER procède à l'appel des délégués convoqués et vérifie qu'ils sont tous en possession de leur carton de vote ; Madame Catherine INTORRE (CFDT) déléguée convoquée et présente ce jour ne peut pas assurer sa mission étant donné qu'elle est membre du Conseil d'Administration de la CMCAS LOIRE (omission de l'OS CFDT qui n'a pas prévu son remplacement).

Voir en annexe la liste des délégués convoqués (nouvelle mandature suite à l'élection de SLVie de Mai 2021).

14 délégués sont présents à l'ouverture de séance sur un total de 32 délégués convoqués.

Le quorum de 25% est atteint (32 délégués x 25% = 8 délégués minimum).

POINT N° 3 : APPROBATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2021

Préalablement au vote d'approbation du relevé de décisions de l'Assemblée Générale du 17/06/2021, Ludovic MOUNIER vérifie que tous les délégués ont bien reçu le livret d'AG 2022 et demande à l'assistance si quelqu'un a une question relative à ce relevé de décisions ? Aucune question de l'assistance.

Il est procédé au vote.



<u>Vote :</u> Approbation du relevé de décisions de l'Assemblée Générale du 17/06/2021	CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
TOTAL	0	0	14	14

Le relevé de décisions de l'Assemblée Générale du 17/06/2021 est approuvé à l'unanimité des délégués présents.

A la suite de ce 1^{er} vote, Ludovic MOUNIER propose à l'assistance d'observer une minute de silence en mémoire des personnes disparues cette année passée.

*Entrée en salle de réunion de M. Yves PRIGENT – Délégué convoqué.
Le nombre de délégués votants passe alors à 15 au lieu de 14 initialement.*

Ludovic MOUNIER laisse la parole à Philippe LHERBRET – Président de la CMCAS Loire.

POINT N° 4 : PRESENTATION DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DE LA CMCAS LOIRE

Lecture par Philippe LHERBRET du rapport moral du Président de la CMCAS Loire (livret AG page 11).

POINT N° 5 : APPROBATION DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DE LA CMCAS LOIRE

Ludovic MOUNIER propose aux délégués l'approbation du rapport moral du Président de la CMCAS Loire.

<u>Vote :</u> Approbation du rapport moral du Président de la CMCAS Loire	CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
TOTAL	0	0	15	15

Le rapport moral du Président de la CMCAS Loire est approuvé à l'unanimité des délégués présents.

POINT N° 6 : PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER GENERAL DE LA CMCAS LOIRE

Intervention de Richard ARNAUD – Trésorier Général de la CMCAS Loire, qui remercie M. Thomas DI STEFANO – Technicien de Gestion et Mme Pascale MELIS Assistante de Gestion du Territoire présente ce jour.

Il explique le déroulé de sa présentation du rapport financier et notamment les votes qui devront être réalisés à la suite (reliquat budgétaire et résultat comptable) ceci en respectant des termes très précis et règlementaires.

- Lecture du rapport financier du/part le Trésorier Général pour l'exercice clos au 31/12/2021 (livret AG page 13).
- Ventilation du budget 2021: lecture et commentaires (livret AG page 14).
- Lecture et commentaires divers sur les différentes Commissions (voir livret AG pages 15 à 19).



Richard ARNAUD demande aux participants s'ils ont des questions sur les divers documents (tableaux/graphiques) qu'il vient de présenter ?

Richard ARNAUD fait lecture à la suite du commentaire du Cabinet 2AS sur la présentation des documents communiqués par la CMCAS Loire. Documents reconnus réguliers et sincères par le cabinet d'audit.

Il adresse de nouveau des remerciements au service gestion du Territoire et surtout pour leur soutien au quotidien.

Question : « Reliquat budgétaire » et « Excédent budgétaire » qu'elle est la différence ?

Réponse : Le reliquat budgétaire correspond aux sommes « budget » non utilisées sur la période et qu'il reste réellement en fin d'année. Ces sommes peuvent être réaffectées l'année suivante par le biais d'une écriture comptable. L'excédent budgétaire correspond plus à un résultat comptable, la différence entre le bilan actif et passif génère soit un déficit soit un excédent.

Bilan et compte de résultats établis par le Cabinet d'audit 2AS (livret AG pages 20 à 31).

La parole est laissée à René GARCIA membre de la Commission de Contrôle Financier. Il demande à l'assemblée d'excuser les 2 autres membres de la commission, absents ce jour.

Celui-ci fait lecture du compte-rendu établi par la C.C.F. le 12 mai 2022 (livret page 32).

A la suite, Richard ARNAUD reprend la parole pour remercier les membres de la C.C.F. pour leurs travaux de contrôles et vérifications.

1^{er} VOTE : APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31/12/2021

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et donne quitus au conseil pour sa gestion dudit exercice. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

Vote n° 1 : Approbation des comptes clos le 31 Décembre 2021.	CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
TOTAL	0	0	15	15

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

2^{ème} VOTE : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide l'affectation du résultat excédentaire de 443 085,18 € de l'exercice clos le 31 décembre 2021 en Réserves Diverses Activités. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

Vote n° 2 : Affectation du résultat excédentaire de 443 085,18 € de l'exercice clos le 31/12/2021 en « réserves diverses activités ».	CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
TOTAL	0	0	15	15

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des délégués présents.



Richard ARNAUD remercie l'assistance pour leur attention et leur participation.

POINT N° 9 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER (C.C.F.)

Liste des membres de la C.C.F. actuelle : Mme Martine ROBERT (CFDT)
Mme Claire DUMAS (CGT)
M. René GARCIA (FO)

Intervention de Philippe FAURE, membre de l'assistance : des personnes seraient éventuellement candidates pour intégrer la C.C.F. mais souhaitent rencontrer les membres actuels afin d'avoir des informations sur leur rôle potentiel au sein de la commission. Est-ce qu'il est possible d'ajouter ces nouveaux candidats au cours des mois à venir avec validation de leurs candidatures au cours d'un CA à venir ?

Réponse de Richard ARNAUD : Philippe LHERBRET et lui-même ont relancé chaque organisation syndicale au cours du dernier bureau pour justement les sensibiliser sur la composition de la C.C.F. à renforcer et les candidatures à soumettre à l'occasion de la présente assemblée générale. Seule l'organisation FO a répondu à ce jour.

Intervention de Simon LOISEAU : le Règlement Commun dit que ce sont les délégués qui valident les noms des candidats et non pas les administrateurs.

Intervention de Georges BOUVIER : leur organisation a été sollicitée et a effectivement une personne à proposer pour la prochaine commission (Mme Pauline TRUPHEME).

Philippe FAURE peut aujourd'hui présenter 2 candidatures : Claire DUMAS et Philippe COLOMB.

Philippe LHERBRET : La C.C.F. doit être représentative de chacune des organisations syndicales. Il indique que les membres n'ont aucune obligation d'avoir une formation comptable étant donné que le pôle gestion est là pour les épauler dans leurs travaux.

Richard ARNAUD : Est-ce que nous procédons aujourd'hui à l'élection des candidats présentés ou bien attendons-nous le CA du mois de septembre pour valider sa composition ? Dans ce cas, les délégués doivent alors donner mandat au Conseil d'Administration.

Question d'Isabelle VELTRI : Est-ce qu'une personne, déjà membre du Conseil d'Administration peut être candidate à la C.C.F. ?
Réponse : non.

Simon LOISEAU propose de passer au vote du report de validation de la composition de la prochaine C.C.F. 2023 :

<u>Vote :</u>	CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
VALIDATION DE LA COMPOSITION DE LA PROCHAINE C.C.F. 2023 LORS DU CA DU 4 OCTOBRE 2022				
TOTAL	0	0	15	15

Approuvé à l'unanimité des délégués présents.



Ludovic MOUNIER reprend la parole pour proposition de vote du relevé de décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2021 :

<u>Vote :</u>				
VALIDATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DE L'AG EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2021	CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
TOTAL	0	0	15	15

Approuvé à l'unanimité des délégués présents.

Ludovic MOUNIER reprend la parole pour présentation des réponses de la CMCAS aux souhaits 2021 des SLVie.

- **Lecture par Ludovic MOUNIER des REPONSES DE LA CMCAS AUX SOUHAITS 2021 des SLVie**
(voir livret page 48).

SLVie 01 – Souhait : « *Nous souhaiterions que les permanences CAMIEG soient maintenues, quel que soit le nombre d'inscrits.* »

Réponse de la CMCAS : « Nous avons posé la question à la CAMIEG qui malheureusement nous a répondu par la négative. Au vu de la crise sanitaire que nous avons traversé ces deux dernières années, celle-ci a pris des dispositions limitant les contacts physiques en répondant autant que possible par téléphone aux questions des bénéficiaires. Suite à cela, beaucoup de rendez-vous ne se font plus en physique et de ce fait, certaines vacances sont annulées. »

SLVie 05 – Souhait n° 1 : « *Instaurer une permanence assurances, en définir le principe et la périodicité.* »

Réponse de la CMCAS : « Une permanence est en place sur le TRANSVAL depuis la réouverture des locaux. Pour connaître les dates et horaires, veuillez contacter votre correspondant SLVie ou votre CMCAS. »

SLVie 05 – Souhait n° 2 : « *Maintenir une permanence CAMIEG, en définir le principe et la périodicité.* »

Réponse de la CMCAS : « Une permanence est en place sur le TRANSVAL. Pour connaître les dates et horaires, veuillez contacter votre correspondant SLVie ou votre CMCAS. »

SLVie 05 – Souhait n° 3 : « *Mettre en place une permanence Technicien Action Sanitaire et Sociale (TASS), et Technicien Conseil et Promotion (TCP), deux jours par semaine.* »

Réponse de la CMCAS : « Les permanences TASS et TCP ont lieu une fois par semaine : le lundi pour Action Sanitaire et Sociale et le mercredi pour Conseil Promotion. »

SLVie 05 – Souhait n° 4 : « *Exceptionnellement, pour l'année 2021-2022, rendre la carte multi-activités gratuite.* »

Réponse de la CMCAS : « La cotisation à cette carte sert principalement à financer partiellement l'entretien et les taxes de nos locaux. Celle-ci n'est pas très onéreuse, le CA a donc décidé de la maintenir. »



➤ **Lecture par Ludovic MOUNIER des REPONSES DE LA CCAS AUX VŒUX DES SLVie PROPOSES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2021** (voir livret page 49)

SLVie 05

Rappel du vœu n° 1 : « *La mise en place d'une tarification selon la saisonnalité : que l'hiver à la mer soit moins tarifé que l'hiver à la montagne, que l'été à la montagne soit moins tarifé que l'été à la mer* ».

Réponse de la CCAS :

Au regard de la contribution financière, et par souci d'équité de traitement, la politique tarifaire a été ajustée. Cependant cette question est en cours d'étude, les pratiques de vacances ayant démontré des changements au regard de la crise sanitaire. Enfin, de manière générale, une réflexion est en cours sur la tarification.

Rappel du vœu n° 2 : « *La mise en place d'une tarification selon la saisonnalité : que l'hiver à la mer soit moins tarifé que l'hiver à la montagne ; que l'été à la montagne soit moins tarifé que l'été à la mer* ».

Réponse de la CCAS :

L'étude concernant la simplification de la tarification est en cours.

Rappel du vœu n° 3 : « *Que la CCAS impose par tous moyens à sa convenance, la présence en juillet et août, d'un responsable principal ou responsable pour tous nos villages vacances mis ou à mettre en exploitation chez nos partenaires sociaux* ».

Réponse de la CCAS :

Le sujet est à l'étude autour de la mise en place d'un « référent des AS » sur les sites ayant une grande majorité de bénéficiaires.

POINT N° 11 : PRESENTATION DES SOUHAITS EMIS PAR LES SLVie POUR 2022

- **SOUHAITS DE LA SLVIE 01 / 02 / 03 / 04 POUR 2022** (voir livret AG page 50)

NEANT

- **SOUHAITS DE LA SLVIE 05 POUR 2022**

Souhait n°1

« *Equiper informatiquement le correspondant de la SLVie 5* ».

Souhait n°2

« *Poser des panneaux d'affichage extérieurs* ».

Souhait n°3

« *Rénover les terrains de boules extérieurs en terrains de pétanque* ».

Souhait n° 4

« *Pose d'éclairage de la sortie de la salle jusqu'au parking* ».

POINT N° 10 : APPROBATION DES VŒUX EMIS PAR LES SLVie POUR 2022

SLVie 1

Vœu n° 1 : « Que la CCAS respecte l'organigramme de notre territoire et que tous les postes soient pourvus sur la CMCAS LOIRE. Ce souhait fait suite à de nombreuses remarques de bénéficiaires sur les dysfonctionnements professionnels au niveau de la CMCAS ; lacunes principalement dues aux 2 postes non pourvus actuellement ».

Vote : SLVie 01 : Vœu n° 1 «Que la CCAS respecte l'organigramme de notre territoire et que tous les postes soient pourvus sur la CMCAS LOIRE. Ce souhait fait suite à de nombreuses remarques de bénéficiaires sur les dysfonctionnements professionnels au niveau de la CMCAS ; lacunes principalement dues aux 2 postes non pourvus actuellement »	CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
TOTAL	0	0	15	15

Le vœu n°1 de la SLVie 1 est approuvé à l'unanimité des délégués présents.

SLVie 5

Vœu n° 1 : « Amélioration du site internet CCAS pour la réservation en village vacances ».

Vote : SLVie 5 : Vœu n° 1 « Amélioration du site internet CCAS pour la réservation en village vacances »	CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
TOTAL	0	0	15	15

Le vœu n° 1 de la SLVie 5 est approuvé à l'unanimité des délégués présents.

Question de Gérard PHILIPPON : concernant la représentation des organisations syndicales dans les sections, il fait remarquer l'absence des membres nommés dans les sections ou commissions durant les réunions organisées. Sur 13 représentants convoqués, très peu assistent aux réunions. Il s'agit d'un vrai problème.

Autre souci : le manque d'investissement des personnes pour tenir un rôle dans la commission (notamment commission des pensionnés de Roanne : il n'y a pas de secrétaire depuis plusieurs mois).

René GARCIA prend la parole pour évoquer un livret qui a été établi par la CMCAS Loire ; il s'agit d'un « Livret décès » qu'il trouve très bien fait.

Simon LOISEAU : le document est disponible sur le site de la CMCAS LOIRE. Cependant les bénéficiaires peuvent se le procurer auprès des SLVie et correspondants ou à la CMCAS LOIRE.

René GARCIA : auparavant nous avons un listing avec annonce des personnes décédées ? Pourquoi l'avoir supprimé ?



Réponse de Philippe LHERBRET : nous n'avons malheureusement les informations que tardivement et nous ne voulons pas froisser les bénéficiaires concernés.

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 16h00.

Cette AGO est suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

La date de la prochaine ASSEMBLEE GENERALE de la CMCAS LOIRE
sera communiquée ultérieurement.

Le Président de la CMCAS Loire
Philippe LHERBRET

Le Secrétaire Général de la CMCAS Loire
Simon LOISEAU

ANNEXE : LISTE DES DELEGUES CONVOQUES A L'AG DU 16/06/2022

DELEGUES (Nom, Prénom)	Organisation Syndicale	Présent	Absent	Excusé
ARGAUD Pierre	CFDT		X	
AULAGNON Clément (remplace M. Gérard RAVEL)	CGT			X
BARLAS Paul	CFDT		X	
BONNEFOUX Jacques	CGT	X		
BOYER Jean-Michel	CFDT			X
BROSSAT Frédéric (remplace M. Olivier FOUVET)	CGT	X		
BROSSY Alain	CGT			X
CAPUANO Styvan (remplace M. Yoann LEFAURE)	CGT			X
CHARRAT Pierre	CGT	X		
CHAUX Pierre	CFDT		X	
CHOMIENNE Serge	CGT	X		
COURBON Daniel	CFDT		X	
DAUPHIN Nicolas	FO			X
DUMAS Gérard	FO		X	
FOUILLOUSE Patrice	CGT	X		
GUINAND Pierre	CFDT			X
INTORRE Catherine	CFDT		X	
JOUHAUX Marie	FO	X		
JOURNET François Xavier	CGT	X		
LARDON Philippe	CGT	X		
MARTIAL Jean-Paul (remplace M. Daniel CARTIER)	CGT	X		
MONTCLARET Michel	CFDT		X	
MOUSSY Louis	CGT	X		
PARISSE Christian	CGT		X	
PRIGENT Yves (remplace M. Eric CHOVEL)	CGT	X		
PROVERA André	CGT			X
QUATRESSOUS Sylvain	CFDT		X	
RIOUT Elodie	CGT	X		
SAYET Patrick	CFDT		X	
SUC Auguste	CFDT	X		
TISSOT Albert (remplace M. Bernard PERRIER)	CGT	X		
VIAL Mathieu	CGT	X		

Organisation Syndicale	Nombre de délégués convoqués	Nombre de délégués présents	Nombre de délégués absents	Nombre de délégués excusés
CGT	18	13	1	4
CFDT	11	1	8	2
FO	3	1	1	1
CFE	-	-	-	-
Totaux	32	15	10	7